

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-troisième séance – Samedi 10 décembre 2022, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l’Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M<sup>me</sup> Léonore Baehler* et *M. Simon Brandt*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif et *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, conseillère administrative.

### CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2022, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle de l’Hôtel de Ville pour samedi 10 décembre 2022 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 17 h, 20 h 30 et 23 h, lundi 12 décembre 2022 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 13 décembre 2022 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

### **1. Exhortation.**

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

### **2. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

### **3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**La présidente.** Nous allons reprendre avec l'amendement 21, mais j'ai juste deux communications à vous faire auparavant. Vous vous souvenez qu'il y a une réunion bureau/chefs de groupe entre 22 h et 23 h. D'autre part, ce serait très sympa de ne pas laisser des pelures ou du cheni à vos places parce que ça donne inutilement du travail à notre secrétariat puisqu'il n'y a pas d'autres personnes pour cela.

#### **4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E)<sup>1</sup>.**

*Suite du deuxième débat*

*(Ndlr: le Conseil municipal travaille sur la base du document intitulé «Projet de budget 2023 amendé par le Conseil administratif et la commission des finances – Projet de budget détaillé».)*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 5, Service 1800, Service des espaces verts,  
politique publique 34, Sports et loisirs,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**La présidente.** L'amendement 21 du Parti libéral-radical demande la suppression de trois postes d'auxiliaires arboristes au Service des espaces verts (SEVE), soit une diminution de 319 290 francs. Monsieur de Kalbermatten, vous avez la parole.

**M. Alain de Kalbermatten (LC).** Merci, Madame la présidente. On revient à l'amendement 21 concernant les postes d'auxiliaires arboristes. Cette demande de suppression peut avoir du sens car, malgré le rajout de ces postes, on voit par ailleurs que la ligne concernant les honoraires – ce qui amène les entreprises externes à faire le travail pour l'entretien de l'espace vert – n'a pas elle-même été diminuée. Elle a même légèrement été augmentée. En toute logique, si on engage des collaborateurs à l'interne pour faire ce travail, la ligne «honoraires» devrait baisser. Là ce n'est pas du tout le cas. Il y a visiblement un problème à ce niveau-là. J'attends donc des explications du magistrat en charge du SEVE.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry (EàG).** Je ne veux pas rallonger par rapport à tout ce qui a déjà été dit concernant le bien des arbres, simplement, c'est bien la moindre des choses que d'augmenter les postes en relation avec les arbres quand on sait que nous votons en commission de l'aménagement et de l'environnement en faveur de quantité de projets d'arborisation et de végétalisation par exemple, et

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 180<sup>e</sup> année: Rapports, N° 29, p. 4233.

cela assez souvent à l'unanimité au grand plaisir des libéraux-radicaux... Donc c'est une évidence que les postes d'arboristes doivent suivre. C'est même une aberration que de refuser de nouveaux postes au SEVE. Ensemble à gauche s'y oppose vigoureusement et vous invite à refuser vigoureusement les amendements contre les postes d'arboristes.

**M. Luc Barthassat** (HP). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'aimerais juste revenir sur ce problème des arbres et sur ces engagements soi-disant justifiés en raison de problèmes dus à la sécheresse ou à je ne sais quoi qui serait planté plus tard... De nouveau, je pense que vous avez tous les effectifs nécessaires pour pouvoir faire le boulot qui est nécessaire, voulu ou prévu.

La gauche nous parlait de permaculture, du fait qu'on pouvait faire pousser n'importe quoi n'importe où sans arroser. Vous vous rendez bien compte que, quand il y a une vraie sécheresse, eh bien c'est un problème qui nous ramène tout simplement à la réalité. Monsieur Gomez, quand nous avons eu notre petit rendez-vous, je vous ai parlé de certaines techniques qui existent. Une technologie a été présentée à vos services il y a plusieurs années. C'est une technologie suisse écologique, technologiquement parlant, qui s'appelle Water up. C'est un ingrédient qu'on met dans les plantes qui permet de retenir l'eau quand il y en a trop et de la dégager quand il n'y en a pas assez.

Je ne dis pas que les jardiniers et pépiniéristes de la Ville de Genève ne connaissent pas leur métier... On est bien d'accord qu'il y a des professionnels. Mais il s'agit encore une fois de travailler aussi avec d'autres professionnels qui sont dans le privé. Essayez d'avoir des connexions entre ce qui se faisait il y a vingt ans et ce qui se fait dans les nouvelles technologies qui arrivent. Il faut aussi – et ça prouve ce que je disais tout à l'heure – se mettre un peu au parfum des dernières techniques, des dernières choses qui existent quant au soin des arbres, que ce soit à la Ville de Genève, au Canton ou ailleurs.

Ces technologies-là pourraient vous faire non seulement gagner du temps mais aussi réduire les temps de travail, les charges salariales, les charges sociales, les charges d'infrastructures. Encore une fois, je pense que la Ville de Genève se doit d'avoir de meilleurs contacts avec les petites et moyennes entreprises (PME). Les PME sont demandeuses aussi de travailler pour la Ville et le Canton. Faites en sorte d'essayer de faire ces fameuses connexions pour pallier certaines lacunes de sorte que cela ne devienne pas des excuses lors du budget pour engager des gens.

Je pense que vous avez les forces nécessaires. La réorganisation dans vos services est nécessaire, et ce n'est pas moi qui veux critiquer les fonctionnaires car ça vient d'eux-mêmes. J'ai des contacts aussi avec ces gens-là, que ce soit à la

Ville, ou à l'Etat où je les ai eus sous ma responsabilité. Il s'agit d'organiser les choses d'une autre manière et de faire en sorte que les connexions fonctionnent mieux. Nos PME ont aussi besoin de coups de main, elles ont aussi besoin de travailler. Je disais tout à l'heure qu'on leur demande de gagner de l'argent intelligemment. Donc il est nécessaire aussi que vous dépensiez intelligemment.

*Des voix. Bravo!*

*Mis aux voix, l'amendement 21 est refusé par 41 non contre 15 oui. (Brouhaha.)*

**La présidente.** Il y a deux personnes qui n'ont pas pu voter, c'est ça? S'il y a deux personnes qui n'ont pas pu voter, vous êtes à 17 contre 41. C'est bon, on a de la marge...

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 5, Service 1800, Service des espaces verts, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**La présidente.** L'amendement 22 du Parti libéral-radical demande la suppression d'un poste d'auxiliaire arboriste, soit une diminution de 106 430 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 22 est refusé par 43 non contre 17 oui.*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 5, Service 1800, Service des espaces verts, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**La présidente.** L'amendement 23 du Parti libéral-radical demande la suppression d'un poste de pépiniériste, soit une diminution de 110 450 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 23 est refusé par 44 non contre 19 oui.*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 4, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 76, Lutte contre la pollution de l'environnement, groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de compte 30, Charges de personnel.*

**La présidente.** Nous passons à l'amendement 24 du Centre qui demande la création d'une nouvelle subvention aux privés afin d'accélérer la végétalisation des toitures en ville pour un montant de 362 724 francs, lequel sera compensé par la suppression d'un poste de contrôleur-euse de gestion, d'un poste de responsable opérationnel-le SAPE ainsi que du poste à 30% ETP de collaborateur scientifique. Je donne la parole à M. Jean-Luc von Arx.

**M. Jean-Luc von Arx (LC).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit simplement de se remémorer un amendement que nous avons déposé l'an passé déjà pour accélérer la végétalisation des toitures parce que nous estimions que c'est une priorité essentielle et qu'au-delà des efforts menés par la Ville de Genève il fallait pouvoir aider les privés et leur donner une impulsion pour qu'ils végétalisent leurs propres toitures.

Nous avons eu l'occasion de visiter Bâle avec la commission des finances l'été dernier et nous avons vu qu'à Bâle-Ville toutes les toitures étaient végétalisées parce qu'ils avaient voté une loi le favorisant. A Genève, on n'en est pas encore là mais ce serait bien que la Ville de Genève donne un signal pour inciter également les privés à végétaliser les toitures.

Alors évidemment, la compensation va peut-être moins vous plaire, mais on s'en remet justement à votre choix: est-ce que vous voulez accélérer la végétalisation des toitures pour les privés également et, ce faisant, perdre évidemment 2,3 postes – je crois que c'est ça? (*Ndlr: un poste 0,3 ETP.*) A vous de choisir. J'espère que vous accueillerez cet amendement avec enthousiasme et énergie.

**M. Daniel Dany Pastore (MCG).** Ce projet me fait doucement sourire parce que ça existait déjà avant 2005. Je sais bien, tout le monde n'était pas encore présent, bien installé derrière ces sièges pour pouvoir s'exprimer... Et le plus fort,

c'est que le rapporteur, eh bien, c'était moi. (*Ndlr: le rapport M-820 A.*) Pour une fois... Vous voyez, ce n'est pas souvent. Je laisse ça à ceux qui adorent faire des commentaires et écrire. En tant que spécialiste des toitures, je pourrais vous en parler pendant des heures mais je ne suis pas sadique, donc je vais écourter.

Végétaliser une toiture n'est pas simple parce qu'il faut veiller à l'étanchéité étant donné que la végétalisation se fait principalement sur les toits plats. On met du gravier et, sous le gravier, il y a du papier goudronné, du goudron et ainsi de suite. Et les plantes sont ce qu'elles sont. Des essais ont été faits à l'époque et il y a même des arbres qui ont poussé sur les toits. Evidemment ce ne sont pas les graines semées qui ont fait pousser les arbres, mais une fois que la végétalisation est adéquate, n'importe quelle graine se pose quand il y a du vent, des oiseaux, des insectes, et évidemment que, quand un arbre commence à pousser, il plante ses racines dans le goudron de l'étanchéité. Et après le bâtiment est noyé, il y a des fuites, il faut arracher, il faut tout refaire.

Les promoteurs privés ne sont quand même pas stupides. Il y en a eu toute une série... La Ville de Genève leur a fait cadeau de 150 000 francs chaque fois qu'ils étaient d'accord de végétaliser les toitures. Pour eux, ça n'a rien changé par rapport à la toiture traditionnelle faite de goudron et de gravier. Ils sont venus avec un sac de graines, ils les ont semées sur la toiture. J'y ai assisté, je ne vais pas vous l'expliquer, mais ce ne sont pas des paysans qui ont mis les graines, c'étaient des simples ouvriers. Ils ont balancé ça comme ils ont pu. Le promoteur était content, il a fait un petit bénéfice de 150 000 francs pour balancer un sac de graines sur ses toitures. Mais après, il a fallu intervenir parce que, comme je viens de le dire, les arbres avaient poussé et avaient crevé l'étanchéité. Donc tout cela a été éradiqué.

Mais pour continuer le projet, comme j'étais rapporteur, je l'ai fait à la faveur de ce dernier pour suivre l'opinion générale du Conseil municipal, tout en sachant très bien, professionnellement, que ça n'allait pas bien marcher. Mais j'avais un petit espoir et, comme j'aime bien la verdure, j'ai joué le jeu dans mon rapport. Mais après, les conséquences... Prenez l'école des Ouches qui se trouve à Châtelaine, eh bien, j'ai dû intervenir beaucoup de fois. Il y a même des arbres de 2 m qui ont poussé en moins de temps qu'il n'en faut.

Je ne suis pas contre la végétalisation, mais si c'est pour donner des sous à des promoteurs qui en ont suffisamment, moi je ne vois pas l'intérêt de voter oui à cette proposition. Vraiment, chacun fait comme il veut sur son toit, et puis c'est tout. Si la Ville de Genève veut végétaliser ses toitures, ça la regarde; elle a peut-être le personnel pour les entretenir, pour intervenir. Mais les promoteurs, vous n'y arriverez pas. Ils prendront l'argent, je vous le promets; ils vous montreront le sac vide mais est-ce que vraiment le contenu du sac aura été semé sur le toit? Ça, ça reste à prouver. Le Mouvement citoyens genevois votera non.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Rémy Burri. (*Nldr: un conseiller municipal passe derrière la présidente.*) Je vous remercie de ne pas passer derrière nous...

**M. Rémy Burri** (PLR). Elle a parlé? Merci, Madame la présidente. J'en déduis que vous m'avez passé la parole... Je suis désolé, je n'ai pas entendu vos propos.

Je prends volontiers position pour dire à quel point le Parti libéral-radical n'acceptera pas cet amendement, d'autant plus que nous en partageons les buts. Nous en partageons d'autant les buts qu'à l'époque, en 2008 – ce n'était même pas le Parti libéral-radical, c'étaient les radicaux... – nous avons déposé la motion M-820 qui demandait à la Ville de Genève de favoriser et de soutenir la végétalisation des toits. Elle avait finalement été refusée en 2016 par je ne sais quelle idée saugrenue d'une majorité de ce parlement qui n'avait pas trouvé ça heureux. Si en huit ans nous n'avons pas pu trouver le temps d'accepter cette proposition, je ne vois pas comment on pourrait dire en trois mois ce soir à quel point c'est une bonne idée. Donc c'est un peu à contrecœur que nous refuserons cet amendement.

Nous sommes tout à fait ouverts à l'idée que l'on plagie notre motion initiale, ou même que notre motion initiale soit représentée, retravaillée et revienne dans cette enceinte sous la forme d'une proposition de circonstance. (*Remarque.*) Nous l'accepterons très volontiers. Je suis d'autant plus surpris de cette motion qu'à l'époque M. Pagani nous avait dit... (*Remarque de M. von Arx.*) C'est un amendement bien sûr mais, effectivement, c'est un peu un droit de dépenser une somme assez importante alors que fondamentalement nous n'en demandions peut-être pas autant en 2008. Juste pour répondre à M. von Arx, qui se permet de me faire des commentaires sur ma droite...

A l'époque, en 2016, M. Pagani nous avait dit que le Conseil administratif venait de faire un voyage à Malmö pour étudier à quel point c'était intéressant d'avoir des toits végétalisés. Il avait déclaré qu'avec ou sans cette motion la Ville de Genève mettrait tout en œuvre pour le faire chaque fois que ce serait possible. Visiblement, six ans plus tard, le sujet est toujours d'actualité. Nous nous réjouissons donc de pouvoir en parler, mais pas ce soir sur cet amendement que le Parti libéral-radical refusera.

*Mis aux voix, l'amendement 24 est refusé par 61 non contre 7 oui.*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 4, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 76, Lutte contre la pollution de l'environnement, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Alternatiba Léman, Subventions, recommandation commission).*

**La présidente.** Nous passons à l'amendement 25 du Parti libéral-radical. Il demande la suppression de la nouvelle subvention à Alternatiba Léman, soit une diminution de 80 000 francs. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Roulet.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Merci, Madame la présidente. Cette association Alternatiba Léman, nous ne l'avons bien sûr pas auditionnée. Il s'agit de la recommandation V déposée à la commission des finances et qui ne nécessitait pas d'être compensée financièrement. Mais enfin, nous savons au sein de la commission des finances que tous les amendements ont été dictés par les magistrats, à l'exception d'un seul apparemment qui est sorti involontairement sous forme de lapsus. (*Brouhaha.*) Pour la petite histoire, on peut quand même vous le dire... Pour un des amendements, on a eu une personne qui nous a dit: «Ah non, alors vraiment, je plaide pour cet amendement; je vous invite à l'accepter parce qu'il vient vraiment du groupe et pas du magistrat...» La personne était toute rouge de confusion, ne se rendant pas compte qu'elle avait dévoilé un secret de Polichinelle. (*Rires.*) Bref...

Alors on voit dans les comptes 2021 que cette association a reçu 20 000 francs sur les fonds ponctuels, mais que là, d'un coup, sans que nous l'ayons auditionnée, sans qu'elle ait demandé quoi que ce soit, pouf, miracle, c'est Noël... 80 000 francs! Et en ligne fixe! Cela veut dire que ça reviendra d'année en année. Donc en dix ans ils auront presque fait un million de francs.

Comme je le disais au début, ça fait partie bien entendu du Service Agenda 21 – Ville durable. C'est un fourre-tout, cet Agenda 21... Il serait précieux que nous y mettions le nez de plus près pour voir ce qui s'y passe. Mais enfin, on peut faire confiance au magistrat qui a bien entendu plaidé pour cette association, qui a parlé de la qualité de ses activités et qui nous a dit qu'elle était incontournable. Donc nous l'avons soutenue. Mais quand même, on passe de 20 000 à 80 000 francs – c'est pas mal. Nous aimerions beaucoup avoir quatre fois plus d'argent d'un coup qui nous tombe comme ça...

Alors j'ai été regarder sur internet... J'ai vu qu'elle avait organisé une conférence à l'Université, à Uni Mail, je crois. J'ai bien écouté et j'ai vu deux ou trois invités dont un de la Fédération des entreprises romandes (FER) et un autre de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) qui étaient

comme des éléphants dans un magasin de porcelaine puisque, chaque fois qu'ils prenaient la parole, ils se faisaient à peu près siffler, huer.

Néanmoins, on peut comprendre que ce festival puisse être important. Mais ce festival est payant! J'ai vu les tarifs; pour une petite organisation qui a moins de 100 000 francs de chiffre d'affaires, c'est minimum 100 francs. Après on passe à 300 francs et même à 500 francs pour les plus grosses organisations. Il est dit que c'est un montant symbolique... On dit aussi que les frais de participation sont gratuits pour les organisations qui ont des animations pédagogiques pour les enfants. Bref, c'est quand même une association qui engrange des revenus.

Alors de nouveau, est-ce que la Ville de Genève, seule, doit soutenir une association qui dépasse largement le cadre de notre commune? Si on veut sauver la planète, il faudrait aussi que le Canton mette la main au porte-monnaie. Donc là, la Ville de Genève est de nouveau en train de dire qu'elle va sauver la planète.

Je suis allée voir ceux qui ont participé au dernier Festival... Effectivement, c'est assez impressionnant parce qu'il y a beaucoup de personnes, il y a une centaine de participants. On a les acteurs de la consommation responsable, des alternatives numériques, de l'agriculture de proximité, de l'alimentation durable et ainsi de suite. J'ai relevé dans ces centaines de noms quelques participants que je trouve très emblématiques. Extinction Rébellion Genève...

*Une voix.* Ah!

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* ... fait partie de ceux qui aiment aller à Alternatiba. Il y a aussi Grands-parents pour le climat Genève – c'est joli ça quand même, je voulais une petite note un peu sympathique... (*Applaudissements.*) On a La ferme du fond de l'étang... Attac aussi – attention, pas avec «c» mais avec «C». (*Rires et applaudissements.*) On a la Grève du climat Genève (*applaudissements*), Sortir du nucléaire (*applaudissements*), l'association Habitat léger et low-tech. (*Applaudissements.*) Il y en a une centaine, je vous laisse aller voir.

Je vous disais dans le rapport de minorité que nous avons quand même l'impression qu'on arrosait de subventions des causes militantes et politiques. Eh bien là on en a un parfait exemple. On espère qu'ils sauveront la planète parce que, vous savez, ça va être difficile... Mais enfin, il y a cent groupes qui participent, donc on vous fait confiance. (*Applaudissements.*)

**M. Théo Keel** (S). On peut tout d'abord se réjouir que les groupes et leurs commissaires aux finances soient sur la même ligne que leur magistrat quand ils ont la chance d'en avoir... (*Rires et applaudissements.*) Nous avons besoin en

ces temps de crise climatique et sociale d'espoir et d'horizons, et c'est ce que nous offrent le mouvement citoyen, non pas genevois, mais du bassin lémanique Alternatiba Léman et son célèbre festival, fort d'une programmation de grande qualité, comme l'a déjà exprimé le magistrat Alfonso Gomez et comme l'a égrainé M<sup>me</sup> Roulet, à travers un éventail d'initiatives citoyennes ou d'exemples de politiques publiques à l'avant-garde écologique et sociale en termes de mobilité, d'énergie ou encore d'habitat. Ce festival irrigue ainsi notre ville et le bassin lémanique d'idées et de pistes qui permettent d'envisager et de réaliser au mieux la transition écologique et sociale, créant aussi un bouillonnement, une émulation qui permet à tous les citoyens de devenir acteurs de cette transition.

Accorder à cette association une augmentation de subvention et une ligne nominale permettra de la pérenniser ainsi que de renforcer ce festival et sa résonance dont nous avons tant besoin.

*Une voix. Bravo!*

*Mis aux voix, l'amendement 25 est refusé par 46 non contre 25 oui.*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 4, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (association Asile LGBT, page 31, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 26 du Parti libéral-radical demande la suppression de l'augmentation de la subvention à l'association Asile LGBT, soit une diminution de 50 000 francs. Madame Roulet, vous avez la parole...

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).** Pour faire court, je vous propose, puisqu'on entend tellement parler de LGBTIQ+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, en questionnement ou queer) et que j'ai déjà un peu ébauché quelques arguments précédemment, de présenter d'un coup les amendement 26 et 27. Je ne vais pas me répéter deux fois et, dans le fond, c'est la même chose.

L'amendement 26 est une demande de suppression de l'augmentation de la subvention de l'association Asile LGBT et l'amendement 27, c'est la suppression de la nouvelle subvention à l'association Epicène. On est en effet toujours dans ces mêmes débats où l'on veut assigner les personnes dans un genre – c'est un

peu un retour en arrière à l'anthropologie du XIX<sup>e</sup> siècle –, nous enfermer dans des catégories dans lesquelles la nature nous aurait mis. On peut éventuellement dire que la nature s'est trompée parce que moi je ne me sens pas homme ou que je ne me sens pas femme... Donc il y a quand même une forme de nature virtuelle. Mais bon, on est dans un monde virtuel. C'est cependant tout de même assigner les gens dans un genre. Je vous l'ai dit, cette sorte d'hystérie sur la question du genre est dramatique dans cette Ville de Genève.

Je vais donc traiter les deux amendements. L'association Asile LGBT voit sa subvention augmenter de 50 000 francs pour passer à 100 000 francs. Quant à la nouvelle association Epicène, elle concerne les trans\* et plus particulièrement les migrants trans. Ça doit concerner une communauté assez importante mais particulièrement les trans\*. Voici ce qu'on lit quand on va sur le site: «Nous avons abouti à un simple constat, vieux comme le monde: «on n'est jamais si bien servi que par soi-même». Qui mieux que des personnes trans peuvent servir, soutenir et défendre d'autres personnes trans? (...) Son comité est composé d'une majorité de personnes trans avec une recherche d'équilibre entre femmes, non-binaires et hommes.» Donc vous avez bien compris, il y a les femmes, les non-binaires et les hommes.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui on a parlé dans la presse de cette professeure d'université en France qui a été licenciée. C'était laquelle, déjà? Aidez-moi, il y en a d'autres qui ont dû voir cet article... (*Remarque.*) SciencesPo Paris... Elle a été licenciée parce qu'elle a osé parler d'hommes et de femmes alors qu'elle aurait dû parler de *leader* et de *follower*. (*Ndlr: il s'agit d'une professeure de danse.*) Donc les étudiants ont fait une manifestation parce qu'ils n'ont pas du tout apprécié que cette professeure reste enfermée dans ce système patriarcal. Et donc elle a été renvoyée. Je pense qu'elle fera opposition au tribunal.

Qu'est-ce qu'on lit encore? Je poursuis...: «Pour nous, la signification du «T» de LGBT est importante, car elle inclut non seulement les personnes trans binaires, soit celles qui doivent changer complètement de genre pour vivre en harmonie avec leur ressenti profond, mais également les personnes non binaires pour qui être soi-même signifie ne pas être rattaché-e à un genre prédéfini socialement, mais simplement vivre dans la fluidité des genres. Nous pensons que l'un n'exclut pas l'autre, mais qu'il faut être attentif au fait que les besoins étant différents, les solutions peuvent parfois l'être également.» L'exemple que je vous donne est une fois encore typique d'une assignation selon laquelle il faut être soit dans le groupe que la nature nous a donné, soit dans celui que l'on ressent.

M. Gomez nous a dit que l'association recevait déjà des aides ponctuelles mais qu'elle prenait «de plus en plus d'envergure». Evidemment, on n'a plus que les médias qui osent parler de ça puisque plus personne n'ose dire qu'on en a un peu marre d'entendre sans arrêt cette assignation. On a décidé de donner à cette association d'un coup une ligne nominale de 48 000 francs. Alors je ne veux pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure à propos de cette dérive identitaire qui assigne

chacun à ses particularités. Je crois que je vous ai cité deux personnes, entre autres Caroline Fourest, que je vous invite vivement à aller voir parce qu'elle fait vraiment partie de ces mouvements homosexuels qui ont lutté pour la reconnaissance de leurs droits mais qui est complètement en opposition avec cette gauche radicale qui justement enferme les gens dans ces dérives identitaires.

Je vous ai rappelé toutes ces associations... Si on fait le calcul de ce que reçoivent Antenne LGBTI Le Lab, l'Association 360, l'association Asile LGBT, l'association Décadrée, l'association Epicène, la Fédération genevoise des associations LGBT ainsi que le Bowie (*ndlr: incubateur de projets genre et LGBTIQ*), qui touche une nouvelle subvention (*applaudissements*), nous arrivons à plus d'un demi-million de francs.

Le Parti libéral-radical ne rejoint pas du tout cette vision où l'on pousse, au nom de la diversité, le particularisme à des absurdités. A ce titre, j'aimerais dire aux téléspectateurs qui nous regardent d'aller consulter la motion... (*Brouhaha. Rires.*) Ah, ils n'y ont peut-être pas accès... mais j'enjoins quand même aux autres d'aller voir la motion M-1600, «Promotion de la diversité au sein de l'administration municipale et de la non-discrimination à l'embauche», dont les invites ne demandent rien de moins que la Ville de Genève écrive clairement, quand elle ouvre un poste, qu'elle encouragera les personnes racisées, lesbiennes, gays, bisexuelles, trans\*, intersexuées, non binaires, les femmes, les seniors et les personnes en situation de handicap. (*Applaudissements.*)

*Des voix.* Bravo!

*M<sup>me</sup> Michèle Roullet.* On arrive à des absurdités qui font qu'on n'est même plus en train de respecter la Constitution fédérale. Cette manière de saucissonner est aussi une manière d'obtenir de plus en plus de subventions puisque les personnes LGBT qui ont besoin d'asile sont certainement aussi dans un autre groupe «asile». Donc là on est en train de saucissonner et une fois encore d'arroser les camarades ou les causes qui sont chères à la gauche.

**La présidente.** Monsieur Valentin Dujoux, joyeux anniversaire une nouvelle fois, et à vous la parole.

**M. Valentin Dujoux (Ve).** Merci, Madame la présidente. En termes d'absurdité, je pense qu'on rejoint un peu le constat qui a été fait précédemment... Il y a un vrai manque de connaissance de la part de ma préopinante sur les situations qui sont rencontrées.

Avec ces amendements, le Parti libéral-radical revient à la charge. Il l'avait déjà fait il y a deux ans, en décembre 2020, lors de l'examen du budget 2021 lorsqu'il avait fait une proposition de coupe linéaire de 250 000 francs pour les associations LGBTIQ+. Cette année, le Parti libéral-radical va un cran plus loin. Pourquoi? Parce qu'il décide de s'attaquer aux minorités dans les minorités.

Nous ne sommes absolument pas en train de diviser, nous ne sommes absolument pas en train de saucissonner, d'arroser. Par contre, on s'attaque vraiment aux minorités dans les minorités qui rencontrent – c'est un fait et peut-être un fait ignoré du Parti libéral-radical – une multitude de difficultés, d'obstacles, d'obstacles qui s'additionnent. Nous ne sommes pas en train de diviser les minorités avec ces subventions; nous élargissons des spécificités pour répondre davantage à des besoins – c'est encore un fait – qui sont particuliers. Donc pour les Verts, ces deux amendements sont absolument inacceptables non pas pour une raison de posture mais bien en raison des besoins qui sont réels.

Ce soir, on est dans les chiffres... Je voudrais juste en rappeler deux, tant qu'à faire, étant donné qu'il est apparemment toujours important d'apporter de la connaissance à ce sujet et que le message passe lorsqu'il est rappelé. Aujourd'hui encore, il y a soixante-neuf pays dans le monde qui condamnent ou répriment l'homosexualité, laquelle est passible de mort dans onze Etats. Les attaques et les violences physiques mais aussi institutionnelles envers les personnes transgenres restent encore trop présentes, y compris en Suisse où plus d'une personne transgenre sur quatre a été victime d'un crime ou d'un délit. Alors, Madame Rouillet – vous transmettez, Madame la présidente –, si ces deux éléments peuvent vous permettre d'avoir un peu plus connaissance de la situation, ça aura au moins permis de faire avancer le débat ce soir.

Les Vertes et les Verts refuseront ces deux amendements du Parti libéral-radical. Ils soulignent à cette occasion que le respect et le maintien des diversités sont un engagement quotidien. En tant que collectivité, on ne hiérarchise pas les difficultés, on fait en sorte de les réduire, et c'est tout le sens du soutien de l'ensemble de l'Alternative, lors de chaque exercice budgétaire, si c'est nécessaire, pour rappeler notre position fière sur ces amendements libéraux-radicaux. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je salue la présence à la tribune de M. Boris Calame, député. (*Applaudissements.*) Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole...

*Une voix.* Indépendant!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Vous avez oublié de dire «ex-député Vert, aujourd’hui indépendant»... (*Brouhaha.*) M. Calame... (*Brouhaha.*) Oui mais il faut le dire, il vous a quittés parce qu’il en avait marre! (*Brouhaha. Applaudissements.*)

**La présidente.** Alors, Monsieur Sormanni...

*M. Daniel Sormanni.* Eh oui! (*Remarque.*)

**La présidente.** Monsieur Sormanni, nous, nous vous avons écouté bien que parfois nous en ayons marre aussi...

*M. Daniel Sormanni.* Mais la seule différence, c’est que moi j’assume, et c’était il y a très longtemps!

*Une voix.* Tu n’étais pas au Parti socialiste? Tu nous as quittés aussi!

**La présidente.** Vous n’allez pas faire le pedigree de M. Calame, donc reprenez la parole sur le sujet...

*M. Daniel Sormanni.* Je suis bien heureux de vous avoir quittés, mon vieux! Ouh là... là!

**La présidente.** Bon, les amabilités entre le Parti socialiste et vous...

*M. Daniel Sormanni.* Je peux y aller?

**La présidente.** Oui, s’il vous plaît...

*M. Daniel Sormanni.* Il y a une chose qui m’étonne dans ce débat, et je partage les propos de M<sup>me</sup> Rouillet. Je veux dire, ce n’est pas qu’on veuille critiquer et mettre à l’écart, mais est-ce qu’il y a véritablement besoin d’avoir autant

d'associations subventionnées pour traiter de cette problématique? Pourquoi en faut-il mille douze? Je ne sais plus, je n'ai pas compté combien M<sup>me</sup> Roulet en a citées, mais il n'y en a pas loin de dix. C'est la seule question qu'elle pose!

Parce qu'on peut se dire qu'il en faut une pour les jeunes, une pour les vieux, une pour ceux qui sont au milieu, qu'il en faut une pour ceux qui viennent de l'asile, une pour ceux qui viennent de Piogre. Elle a oublié de dire qu'il en fallait peut-être une pour les frontaliers qui sont ici! (*Exclamations.*) Je veux dire, c'est ça, finalement... Expliquez-nous sinon pourquoi il en faut dans toutes les catégories? Moi je pense que ce n'est pas nécessaire, c'est la seule chose.

Oui, nous soutenons tout cela. Oui, ils ont absolument droit au respect, et nous le leur accordons, en tout cas c'est mon cas, mais est-ce qu'on a besoin d'avoir une alignée d'associations qui traitent toutes ces problématiques soi-disant d'une manière différente? Je ne crois pas que ces problématiques soient toutes différentes. Il n'y a pas besoin d'en avoir autant, et c'est la seule chose que je ne comprends pas. Peut-être que je n'ai pas compris ce qu'a dit M<sup>me</sup> Roulet mais c'est la seule chose que j'ai comprise de son intervention.

Donc, c'est ça l'interrogation. Mais vous ne répondez pas... Vous répondez à autre chose en disant que le fait que ces personnes sont mises à l'index est un scandale. Oui, je suis d'accord avec ça. Ce n'est pas normal, mais est-ce qu'il faut autant d'associations pour traiter cette problématique? C'est la seule question que je me pose.

**La présidente.** Monsieur Gazi Sahin, vous avez la parole...

**M. Gazi Sahin** (EàG). Merci, Madame la présidente. Très rapidement... Est-ce qu'il faut autant d'associations pour combattre ces problèmes-là? Oui, aussi longtemps que l'Etat ne mettra pas ces droits dans sa Constitution pour protéger ces personnes, aussi longtemps qu'elles seront discriminées. Aussi longtemps qu'elles ne seront pas reconnues, oui la société civile sera là pour que l'Etat soit justement là un jour. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement 26 est refusé par 40 non contre 26 oui.*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 4, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association Epicène, page 31, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 27 du Parti libéral-radical demande donc la suppression de la nouvelle subvention à l'Association Epicène, d'un montant de 48 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 27 est refusé par 39 non contre 29 oui.*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 3, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 31, Héritage culturel, groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 3, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Collège du travail, page 31, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 28 du Parti libéral-radical demande d'augmenter les subventions accordées à des institutions privées liées à l'Agenda 21, soit une augmentation de la ligne de 40 000 francs, et de supprimer, en compensation, la subvention nominale au Collège du travail. Madame Roulet, vous avez la parole...

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).** Personne ne nie que cette association Collège du travail fait un travail intéressant. Certains travaux sont conduits par des historiens dont je ne tiens pas à citer les noms mais que je connais, pour certains. M. Kanaan ou M. Gomez avait cité le nom d'un historien quand nous avions parlé des Archives contestataires.

Bien évidemment que c'est une association qui fait un travail, qui possède des fonds d'archives importants, mais ce sont des fonds d'archives presque

exclusivement socialistes! D'ailleurs, si vous allez sur le site, voilà ce que vous trouvez, avec la bande en haut «parti socialiste». (*Ndlr: M<sup>me</sup> Michèle Rouillet brandit un document.*) Je vous rappelle qu'elle avait aussi un nombre important d'affiches éditées par le Parti socialiste. Je ne reparlerai pas du petit laïus sur les affiches mais là, tout d'un coup, alors que par ailleurs on veut supprimer les affiches, on en fait grand cas; on dit que c'est fantastique, que c'est un objet historique qu'on peut étudier.

Ils ont fait aussi «C'était pas tous les dimanches»... Je ne sais qui d'entre vous a vu l'exposition très intéressante à l'ancienne annexe du Musée d'ethnographie à Conches. C'est aussi ce groupe qui a fait «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève, 1931-2019». Que cette association fasse un bon travail, c'est sûr, mais là on nous présente une nouvelle subvention.

M. Kanaan nous a indiqué que cette association avait été subventionnée à titre ponctuel et qu'elle avait un temps bénéficié d'un héritage via l'Hospice général. Mais là, on va lui mettre une ligne nominale! Je vous redis que les Archives contestataires et l'association Collège du travail sont deux associations liées. A la limite, si vous voulez toucher plus de subventions, vous faites «Les fleurs à Genève», vous faites «Les graines qui poussent» puis vous faites une troisième association... Peut-être que vous aurez trois subventions pour des associations qui sont finalement réunies et communes.

Autre problème, est-ce qu'on ne se trouve quand même pas là face à un conflit d'intérêts? Est-il juste qu'un magistrat socialiste crée une nouvelle subvention avec une ligne nominale –et je ne parle pas de la subvention ponctuelle accordée à un groupe qui présenterait un projet intéressant –, une ligne nominale qui reviendra année après année? Si on cumule Archives contestataires et Collège du travail, c'est tout de même 80 000 francs par an.

Or, dans ces associations, il y a des historiens dont certains sont des anciens professeurs ordinaires à la retraite qui ont de très beaux salaires. Moi je crois qu'à un moment donné, quand on appartient à un parti politique, on peut aussi aller travailler bénévolement sur ces archives sans attendre d'être payé par les deniers publics.

Que la Ville de Genève finance ponctuellement un projet, pourquoi pas, mais le Parti libéral-radical s'oppose et vous invite également à vous opposer à cette ligne qui est une ligne nominale et qui n'est pas du tout normale. Nous n'avons pas auditionné cette association, donc nous ne savons pas du tout quel est son besoin. Le magistrat en a eu envie et, quand le magistrat a envie, eh bien, ces désirs doivent être exécutés.

**M. Pascal Holenweg (S).** Deux précisions en passant le plus au large possible de l'intervention de M<sup>me</sup> Roulet... Le Collège du travail n'est pas du tout lié au Parti socialiste; il a été créé par Lucien Tronchet, syndicaliste plutôt anarcho-syndicaliste que socialiste, même s'il avait adhéré au Parti socialiste par antistalinisme.

Il n'y a pas non plus de lien entre le Collège du travail et les Archives contestataires, si ce n'est qu'il s'agit dans les deux cas d'organismes privés et associatifs travaillant sur l'histoire sociale, l'histoire du mouvement ouvrier et pas seulement sur l'histoire du mouvement ouvrier socialiste puisque les deux travaillent aussi sur l'histoire des syndicats chrétiens.

Ces deux organismes travaillent désormais de manière pérenne. Ce qui justifie une ligne pérenne de subvention, c'est l'existence pérenne du subventionné, le travail pérenne, permanent qu'il fait. Le Collège du travail existe depuis le début des années 1970, donc ça fait une cinquantaine d'années. Après cinquante ans d'activités d'une organisation, d'une association ou d'une fondation – d'activités continues de publications, de colloques ou d'expositions – on peut considérer éventuellement qu'il se justifie d'accorder 40 000 francs à une association qui travaille depuis cinquante ans dans un domaine qui n'est pas le domaine privilégié de l'enseignement universitaire ni celui de l'enseignement secondaire.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Etant donné que M<sup>me</sup> Roulet – et c'est d'ailleurs ce qu'elle voulait – m'a interpellé à plusieurs reprises de manière qui est limite calomnieuse, je réponds. Comme l'a très bien dit M. Holenweg, c'est une entité soutenue par la Ville de Genève depuis très longtemps, bien avant mon entrée en fonction, et à juste titre.

L'histoire genevoise est extrêmement riche en matière de mouvements syndicaux au sens large, dans toute la diversité que peut connaître d'ailleurs la politique genevoise: le mouvement ouvrier, le mouvement des travailleurs et travailleuses, les mouvements revendicatifs au sens large et, on l'a dit aussi, cela concerne aussi depuis plus récemment peut-être, quoique ça existe aussi depuis très longtemps à Genève, les mouvements pour la promotion des droits des femmes, pour la libération et l'émancipation féminine. Et il y a plein d'autres mouvements sociaux.

Genève est un véritable chaudron à ce niveau-là, dans le bon sens du terme, et il est extrêmement bénéfique que des entités comme le Collège du travail et les Archives contestataires, toutes deux soutenues depuis très longtemps, je le répète, effectuent ce travail. C'est intéressant de rappeler que ces entités font ce travail

à titre bénévole. Simplement, elles ont besoin de moyens pour les publications, les recherches, la documentation, les événements et ainsi de suite. Franchement, nous pouvons être fiers d'avoir ces deux entités à Genève.

Comme l'a dit M. Holenweg, à force de grappiller dans les fonds ponctuels avec donc une instabilité chronique, le Conseil administratif – et pas votre serviteur tout seul, sinon ce ne serait pas possible – a décidé qu'il était légitime d'introduire une subvention nominale en leur faveur.

J'aimerais terminer par une remarque sur la méthode... M<sup>me</sup> Rouillet invente une nouvelle procédure budgétaire en Ville. Il n'y aura pas de subvention nominale avant que vous n'ayez pu auditionner l'entité concernée... Alors permettez-nous, Madame la conseillère municipale, que nous propositions, nous, des subventions nominales. Vous êtes libres de les accepter ou de les refuser. Vous pouvez auditionner quand vous voulez. Mais c'est vrai que depuis quelques mois le Conseil municipal gère directement les demandes de subvention... On pourrait dire que l'administration économise du temps... Non, le Conseil administratif est dans son rôle de vous proposer des subventions. Vous êtes libres de les refuser ou de les accepter, d'auditionner ou pas, mais ce n'est clairement pas une condition préalable pour introduire une subvention nominale.

*Mis aux voix, l'amendement 28 est refusé par 50 non contre 20 oui.*

**La présidente.** Je vous annonce que l'amendement 46 a été retiré. (*Ndlr: demandant la suppression de l'augmentation des lignes de compte 31 pour développer la City card.*) (*Remarque.*) Non, le 46. Vous retirez aussi le 56? (*Remarque.*) Les amendements 55 et 56 ont déjà été retirés.

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 4, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, page 32, Subventions).*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 4, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s, page 32, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 29 du Parti libéral-radical demande d'augmenter la subvention accordée à la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) de 50 000 francs, et de supprimer, en compensation, l'augmentation de la subvention du Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s. Madame Rouillet, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Michèle Rouillet** (PLR). Merci, Madame la présidente. Au sujet de la subvention contre le racisme anti-Noir.e.s, nous demandons que l'augmentation de 50 000 francs qui est rajoutée cette année soit plutôt allouée à la LICRA, en compensation.

Je vais essayer de vous expliquer la position du Parti libéral-radical. Vous connaissez déjà ma position, je vous l'avais expliquée quand, en 2020, il avait été question de voter cette subvention pour lutter contre le racisme anti-Noir.e.s. Vous vous rappelez même que le président de la LICRA, qui est des vôtres, soit Manuel Tornare, avait été choqué par les propos insultants émis au sujet de la LICRA puisqu'on avait dit qu'elle était incapable de s'occuper du racisme anti-Noir.e.s. Vous vous souvenez qu'en ce qui me concernait, j'avais dit que le racisme anti-Noir.e.s existait en Suisse, qu'une étude menée par le Confédération avait montré que c'est un racisme important.

Néanmoins, j'avais essayé de vous faire entendre raison et de vous faire comprendre que de vouloir lutter contre le racisme anti-Noir.e.s en mettant les Noirs à part était paradoxal. Ce n'est en effet sans doute pas une manière de lutter contre le racisme anti-Noir.e.s que de les mettre à part. Moi je suis pour l'universalisme, je suis pour que les personnes puissent dialoguer entre elles parce que je pense que, si on subit un racisme, eh bien, peu importe si on est jaune, noir, vert, il y a des fondements communs. Je pense au contraire que le dialogue et les échanges entre les personnes qui subissent un racisme est quelque chose d'enrichissant.

Néanmoins, vous avez voté cette ligne en faveur de la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s en 2020, donc nous ne reviendrons pas là-dessus. Ça n'a pas démarré tout de suite parce qu'il y a eu le Covid, donc ça vient de démarrer. Aucun bilan n'a été tiré – rien – mais on vient doubler cette subvention qu'on veut faire passer à 100 000 francs.

S'agissant de cette nouvelle subvention qui vient donc d'être créée, le Parti libéral-radical vous invite plutôt à affecter les 50 000 francs d'augmentation à la LICRA qui s'occupe aussi de racisme anti-Noir.e.s, de manière que l'on puisse au moins faire un bilan de cette nouvelle subvention avant de l'augmenter. C'est la seule chose qui vous est demandée. Il ne s'agit pas d'une négation du racisme anti-Noir.e.s, mais enfin, pourquoi voulez-vous vous précipiter à doubler cette subvention alors qu'elle n'existe que depuis quelques mois?

*(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre de Boccard, premier vice-président.)*

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous fais donc voter l'amendement 29.

*Une voix.* Il y a des demandes de parole...

**Le président.** Pardon, excusez-moi, je n'avais pas vu... Madame Chaker Mangeat, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (LC).** Je voulais juste dire que le Centre va faire une autre proposition pour augmenter la ligne de la LICRA, avec une autre compensation. Mon collègue M. Jean-Luc von Arx vous la présentera. Nous trouvons en effet qu'il n'est pas admissible de baisser la ligne en faveur du racisme anti-Noir.e.s en augmentant celle de la LICRA, d'autant qu'il n'y a même pas au sein du comité de la LICRA, comme je l'observe, une personne d'origine africaine. Je pense que ce ne serait pas un message très positif en matière de lutte contre le racisme anti-Noir.e.s. *(Applaudissements.)*

**M<sup>me</sup> Leyma Milena Wisard Prado (Ve).** Le Parti libéral-radical – et ce n'est pas la première fois – est d'avis que ça ne vaut pas la peine d'attribuer une ligne budgétaire pour la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s parce que ce serait faire

du communautarisme. D'une part il ne s'agit pas d'opposer les besoins des uns et des autres, d'autre part il s'agit bien d'une réalité à laquelle il faut faire face.

J'aimerais rappeler ici que, selon le réseau des centres de conseil pour les victimes de racisme, qui rassemble vingt-quatre services spécialisés dans toute la Suisse, le racisme anti-Noir.e.s est la première cause de discrimination raciale en Suisse. Et ça, c'est un constat qui est fait année après année. Les insultes, les inégalités de traitement dans le monde du travail, dans l'éducation ou dans l'accès au logement constituent les principales formes de discrimination pointées par cette institution.

J'aimerais répondre aussi aux propos de M<sup>me</sup> Roulet qui dit qu'il n'y a pas eu de constats. Ce n'est pas le cas. Le Canton pense qu'il est judicieux de viser le racisme anti-Noir.e.s parmi toutes les autres formes de racisme spécifiques parce qu'il est arrivé à cette conclusion sur la base des études, au même titre que la Confédération suisse qui a publié, via la Commission fédérale contre le racisme, une étude exclusivement pour le racisme anti-Noir.e.s. A ce titre, M<sup>me</sup> Brunschwig Graf, présidente de la commission fédérale, a souligné à quel point il était nécessaire d'aborder et de prévenir le racisme anti-Noir.e.s. Je vous cite ce qu'elle dit dans un article de presse: «Pour remédier à cette réalité oubliée du racisme anti-Noir.e.s, il faut donc surtout en parler.» (...) Le fait d'en parler rend les gens attentifs qu'il y a des choses qui ne devraient pas se produire.

Le Conseil de l'Europe est du même avis, ainsi que l'Organisation des Nations unies (ONU). La preuve est fournie par le rapport du groupe d'experts de l'ONU qui a publié le 4 octobre de cette année, lors de la 51<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, un rapport dont les recommandations portaient sur le profilage racial et les violences policières, les dynamiques inclusives de la société civile noire, la non-application de l'article 261 bis du Code pénal suisse, l'élaboration d'un plan national contre le racisme, les discours politiques qui banalisent le racisme anti-Noir.e.s et la discrimination dans l'octroi des moyens contre le racisme, entre autres. Alors il y a des constats, il y a des travaux, il y a du sérieux derrière ça. Nous n'inventons rien, le racisme anti-Noir.e.s, c'est une réalité, c'est un fléau contre lequel nous devons lutter.

C'est bien joli de vouloir couper dans les subventions en les opposant les unes aux autres, mais il faut savoir que derrière cela il y a un réel besoin. Il y a des personnes qui souffrent au quotidien et qui ont besoin d'être entendues et soutenues. Vous l'aurez compris et en conclurez naturellement que les Verts ne seront pas favorables à cet amendement. (*Applaudissements.*)

**M. Amar Madani** (MCG). Chers collègues, brièvement, le Mouvement citoyens genevois est bien évidemment favorable à l'augmentation de la subvention à la LICRA, cette association qui fait un bon travail en matière de lutte contre

le racisme et l'antisémitisme. Le Mouvement citoyens genevois avait d'ailleurs voulu déposer, de mémoire en 2019, un amendement qui visait à augmenter cette subvention. Le Parti libéral-radical n'était pas chaud. La compensation déposée par le Parti libéral-radical ici nous pose un problème, car une compensation qui vise à opposer une association à une autre nous met mal à l'aise. C'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas cet amendement. En revanche, il soutiendra l'amendement qui émane du Centre consistant à augmenter la subvention de la LICRA mais dans un esprit d'équité de traitement. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement 29 est refusé par 59 non contre 7 oui (2 abstentions).*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 4, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, page 32, Subventions).*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 25, Service 5008, Service de la jeunesse, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 30 du Centre demande d'augmenter la subvention accordée à la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) de 22 254 francs, et de supprimer, en compensation, le nouveau poste à 20% de collaborateur-trice administratif-ive au département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). Monsieur von Arx, vous avez la parole...

**M. Jean-Luc von Arx (LC).** Nous soutenons aussi cette augmentation pour la LICRA par rapport à leur travail et à la reconnaissance que nous voulons leur donner à cet égard. Bien entendu, c'est la discussion que nous venons de terminer, vous savez qu'il est important pour nous de ne pas compenser sur n'importe quelle ligne. Malheureusement, pour compenser, il faut quand même qu'on touche quelque chose. Nous vous proposons de toucher un poste qui vient d'être créé. Il s'agit d'un 20% de collaborateur administratif ou de collaboratrice administrative au Service de la jeunesse. Il n'est pas encore créé mais serait

à créer. Il s'agit d'un montant très précis de 22 254 francs. Nous vous proposons de le verser à la LICRA plutôt que de l'octroyer à la création de ce 20%.

*Mis aux voix, l'amendement 30 est refusé par 45 non contre 26 oui (2 abstentions).*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 4, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (association We can dance it, page 32, Subventions).*

**Le président.** L'amendement 31 du Parti libéral-radical demande de supprimer la subvention de l'association We can dance it, d'un montant de 30 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 31 est refusé par 41 non contre 30 oui (1 abstention).*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 4, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association Le Comité international de la Croix-Rouge et Solidarité internationale, pages 32 et 33, Subventions).*

**Le président.** L'amendement 32 de l'Union démocratique du centre demande de supprimer l'augmentation des subventions de l'Association Le Comité international de la Croix-Rouge et de l'enveloppe pour la solidarité internationale, soit une diminution de 750 000 francs. Je donne la parole à M. Pierre Scherb.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Nous demandons la suppression de cette augmentation pour la solidarité internationale. La solidarité, c'est le sentiment d'un devoir moral envers les autres membres d'un groupe, et donc, pour nous, ce terme est mal choisi. On dit bien «agir par solidarité» et «agir dans l'objectif de faire du bien». Mais la solidarité internationale n'apporte pas toujours du bien... Je pense à l'engagement de la Direction du développement et de la coopération (DDC), de

la coopération internationale en faveur du Rwanda. C'est un pays phare pour la DDC et son engagement n'a peut-être pas déclenché le génocide des Tutsis mais il n'a pas pu l'empêcher non plus.

Je pense aussi à cet effet constaté aujourd'hui en Afrique où les gens, plutôt que d'acheter du riz local, préfèrent acheter du riz thaïlandais qui est forcément plus cher et plus chic aussi. Pour nous, c'est un effet pervers de cette solidarité internationale. De même, ils préfèrent acheter du poulet importé plutôt que d'acheter du poulet local.

Nous préférons pour notre part parler d'aide publique au développement. Au moment où l'on a introduit l'objectif d'atteindre 0,7% du budget communal, en 1967, lors du premier versement de 100 000 francs par le Canton de Genève, ce dernier avait un sens. C'était une période où on avait de la peine à nourrir la population mondiale. Il y avait même des enfants qui mouraient de faim, pas seulement en Afrique mais également en Amérique du Sud et en Asie. Il fallait faire quelque chose.

Aujourd'hui, la situation est tout à fait autre. Le monde rural, l'Afrique rurale, l'Amérique du Sud rurale et l'Asie rurale de l'époque n'existent plus. L'exode rural est un phénomène mondial et la plus grande partie de la population de la Terre habite dans des villes de dizaines, de centaines de milliers de personnes, même de millions de personnes. Il n'y a donc plus de raison de creuser des puits comme à l'époque pour faire en sorte que les femmes n'aient plus à devoir porter des cruches d'eau pour approvisionner leur localité en eau.

Aujourd'hui, avec le flux augmenté d'argent, on cherche d'autres affectations. On le voit dans le rapport, M<sup>me</sup> Rouillet l'a déjà mentionné, on parle de sensibilisation à l'égalité des genres, abordée dans une «transversalité afin d'atteindre les objectifs complexes fixés par la Fédération genevoise de coopération (FGC)». On peut trouver cet objectif louable comme M<sup>me</sup> Rouillet; l'Union démocratique du centre ne l'entend pas de cette oreille. Cette idée «woke» est pour nous trop illuminée et nous refusons de la supporter.

Il y a autre chose qui a encore changé, c'est que la population étrangère vivant ici en Suisse a fortement augmenté. A l'époque, il n'y avait que quelques diplomates africains – je me concentre maintenant sur l'Afrique. Aujourd'hui, selon les chiffres trouvés sur internet, il y a 17 400 personnes africaines qui vivent ici à Genève, et grâce aux moyens modernes de transfert d'argent, tout le monde peut recevoir de l'argent envoyé depuis la Suisse, même sans avoir un compte bancaire. Les Africains, les étrangers qui vivent ici n'oublient pas leur famille et ils leur envoient de l'argent.

Selon l'association Public Eye, qui était connue auparavant sous le nom de Déclaration de Berne, les transferts d'argent des immigrés à l'étranger s'élevaient

en 2004 à 3,7 milliards de francs. C'est plus que l'aide publique suisse au développement de l'année dernière, c'est-à-dire de la Confédération, des cantons et des communes. Le chiffre précis s'est monté à 3,59 milliards. La Banque mondiale estime que ce chiffre est trop bas et qu'en réalité, en 2004, ce sont 8 milliards de francs qui avaient été transférés à partir de la Suisse.

Pour terminer, j'aimerais juste jeter un coup d'œil sur ce que le contribuable genevois fait à la fin de l'année, à l'approche de Noël... Il regarde un peu ce qu'il a pu épargner durant l'année, il prend un certain montant et l'envoie à une ou deux œuvres charitables, voire plus. Que fait la Ville de Genève? Elle regarde aussi sa situation financière; elle constate qu'elle n'arrive même pas à couvrir les dépenses de son budget de fonctionnement, elle veut emprunter 21 millions de francs et envoyer près d'un quart de ce montant à l'étranger. Pour l'Union démocratique du centre, ce n'est pas raisonnable, raison pour laquelle nous présentons notre amendement. Nous vous invitons à l'accepter.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Studer, vous avez la parole. Il n'y a pas d'autre prise de position, donc je pense que ça ira assez vite.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Monsieur le président de séance. Pour l'Alternative, la solidarité internationale est un volet particulièrement important de notre budget. Le monde est un tout et c'est important qu'il y ait aussi un aspect de notre budget qui l'exprime.

Ça fait depuis 1970 que l'Assemblée des Nations unies demande aux 22 pays les plus riches de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à la coopération au développement. En Suisse, on a aussi eu la décision de s'engager de cette manière, tout comme en Ville de Genève. Avec le montant qui a été intégré dans ce deuxième budget, qui a été complété récemment à la suite du dépôt et de l'acceptation de la résolution R-298, nous pourrions aujourd'hui enfin atteindre 0,7% dans ce budget.

Il est vrai que les projets de solidarité internationale ont pu changer. Il est vrai que les conditions de vie ont pu changer depuis cinquante ans, mais ça ne signifie aucunement qu'il n'y ait pas besoin de s'engager par rapport au développement. Les enjeux sont multiples avec les changements climatiques. Les pays du Sud sont tout particulièrement touchés: bien moins de ressources, des régions qui deviennent moins habitables ou des régions du monde qui souffrent de très grande pauvreté. Autant les projets de la Ville de Genève que ceux qui sont soutenus par le biais de la FGC cherchent à renforcer l'effort sur place. Ça se passe effectivement un peu plus dans les villes, vu que bien des gens habitent en ville,

mais ça ne veut pas dire que ça ne peut pas aussi être, comme c'est le cas ici, au niveau écologique et de la production agricole, puisque c'est possible aussi de le faire dans les villes comme j'ai pu le voir en Afrique.

La migration joue bien sûr aussi un rôle très important. Nous reconnaissons tout à fait le soutien que des migrants peuvent apporter à la région d'où ils proviennent, mais ça ne veut pas du tout dire qu'il faille opposer ceci à notre engagement, eu égard aux autres régions, surtout celles qui sont les plus touchées où les personnes vivent dans les conditions les plus précaires. Au contraire, c'est indispensable. D'ailleurs, nous avons déjà voté un autre amendement là-dessus. Votons deux fois, pourquoi pas, parce que c'est vraiment important pour nous que l'objectif de 0,7% pour la solidarité internationale en Ville de Genève soit atteint. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement 32 est refusé par 51 non contre 15 oui.*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 4, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 76, Lutte contre la pollution de l'environnement, groupe de comptes 36, Charges de transfert (association Swiss food academy, page 33, Subventions).*

**Le président.** L'amendement 33 du Parti libéral-radical demande de supprimer la nouvelle subvention à l'association Swiss food academy, soit une diminution de 40 000 francs. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Kraft-Babel.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR).** Tout d'abord, nous avons été surpris par l'intitulé de cette association, Swiss food academy, un anglicisme. L'anglais n'est pas une langue nationale et l'Angleterre n'est pas particulièrement une référence pour la gastronomie. En fait, en anglais, c'est plutôt fastfood, Macdo et ainsi de suite... Nous ne comprenons pas pourquoi une association qui veut promouvoir le bien-manger ne prend pas un nom par hypothèse italien – *Svizzera cucina*, ça aurait du sens –, ou français, puisque ce sont là à ce jour les références culinaires sur cette planète, à part pour certaines cuisines asiatiques. C'est le premier commentaire.

Par ailleurs, nous observons que la cause qu'elle défend – c'est le second commentaire – s'appliquerait à mettre en valeur l'alimentation suisse. En fait, on pourrait prendre aussi des noms suisses allemands. Je ne sais pas... le Röstli club,

le schublig... Après tout, pourquoi ne pas prendre des noms de chez nous pour apprendre à faire la cuisine de chez nous? Nous avons des plats nationaux, nous en avons quelques-uns. Pourquoi ne pas les faire connaître et les faire apprendre à nos enfants depuis leur plus tendre enfance?

Mais notre principal commentaire, c'est que c'est une mission qui, si nous avons bien compris, est pédagogique. Nous lisons dans leur bilan et leur compte de résultats qu'ils sont soutenus par le Département de l'instruction publique (DIP), donc par le Canton, à hauteur déjà de 70 000 francs. Au fond, le Canton est bien l'instance qui doit se préoccuper de l'éducation des enfants à l'alimentation. C'est un grand manque dans les programmes actuels que de ne pas pouvoir apprendre aux enfants que ce qui fait la base de la vie, c'est l'alimentation. Donc nous ne comprenons pas très bien qu'on n'arrive pas, à force de parler de désenchevêtrement entre les charges de la Ville de Genève et celles du Canton, à force de saluer un accord qui a enfin été trouvé pour la culture, à s'accorder aussi davantage avec le Canton pas seulement pour la culture au sens intellectuel mais pour la culture alimentaire et, au contraire, que l'on veuille à tout prix rajouter encore des charges à notre ville qui est déjà bien chargée.

Je vous donne des exemples... En fait l'éducation à l'alimentation passe principalement par le jardinage comme dans certaines écoles privées où on ne fait pas tellement de modules ou de cours ou des choses trop académiques. Nous ne pensons pas que l'on apprend mieux l'alimentation par l'académique. On l'apprend plutôt par le pratique. Il conviendrait davantage d'installer des jardins ou des potagers autour des écoles et d'avoir des cours de jardinage. Et tout cela ne relève non pas de la Ville mais du Canton. Donc en fait, pour nous, cette subvention tombe un peu comme un cheveu sur la soupe, dans la soupe municipale, une de plus.

On lit aussi que cette association travaille avec Alternatiba Léman dont on vient d'augmenter les moyens. Donc au fond, on ne peut peut-être pas tout avoir... Regrouper les forces nous paraîtrait une idée peut-être raisonnable, au Parti libéral-radical. C'est la raison pour laquelle, en l'état, nous ne voterons pas en faveur de cette nouvelle subvention.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Vous savez, Madame, que l'alimentation est un des axes importants de la stratégie sur l'urgence climatique de la Ville de Genève. La Ville de Genève – ce n'est pas nouveau – soutient cette association depuis près de cinq ans. Pourquoi? Parce que cette association réalise un travail important de sensibilisation à l'alimentation durable – vous l'avez dit – dans le cadre de différents ateliers et principalement auprès des enfants et des familles.

Il s'agit maintenant de passer à une deuxième étape. C'est effectivement une subvention ponctuelle qui va permettre d'asseoir de manière définitive le travail de cette association – en tout cas pour quelques années – sachant que l'alimentation est vraiment un axe fort de la stratégie climat. L'alimentation est en effet un vecteur très important de production de CO<sub>2</sub>. Ce que fait cette association, la sensibilisation qu'elle donne, c'est aussi pour nos agriculteurs parce qu'elle les sensibilise pour qu'ils utilisent des produits de proximité et des produits de saison. C'est pour cela que c'est important de soutenir cette association, surtout pour les années qui viennent dans le cadre de la stratégie climat.

**Le président.** Merci, Monsieur le magistrat. Monsieur Denis Ruyschaert, vous voulez prendre la parole?

**M. Denis Ruyschaert** (Ve). Oui, merci beaucoup. Juste un petit mot pour dire que cette association travaille dans les quartiers et les milieux défavorisés et, question alimentation, c'est clairement une priorité. Donc, il faut savoir que ce sont les milieux défavorisés qui mangent le moins bien.

*Mis aux voix, l'amendement 33 est refusé par 42 non contre 24 oui (1 abstention).*

*Département des finances, de l'environnement et du logement.*

*Page 4, Service 1400, Service Agenda 21 – Ville durable, politique publique 81, Agriculture, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association Genève cultive, page 33, Subventions).*

**Le président.** L'amendement 34 du Parti libéral-radical demande de supprimer la nouvelle subvention à l'Association Genève cultive, soit une diminution de 50 000 francs. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Kraft-Babel.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Merci, Monsieur le président de séance. Encore une fois il s'agit de culture – là, c'est Genève cultive – et on est allé chercher le grand arrosoir... Genève cultive a un jardin au Jardin des Nations, c'est une association toute nouvelle dont les petites pousses et les premières feuilles ont émergé au printemps passé. Elle a fêté sa première année le 2 septembre 2022.

Alors quand on vous dit tout au long de la soirée qu'il y a un arrosage, c'est particulièrement vrai pour Genève cultivée.

Passer à 50 000 francs directement en ligne nominale après une année d'activités seulement sans passer d'abord par la ligne générale des subventions du Service de l'Agenda 21 – ville durable accordées à des institutions privées, c'est comme avoir un nominé, c'est comme être nominé par les Verts, par M. Gomez. Au fond, dès qu'il y a quelques petites feuilles qui poussent quelque part, on peut pratiquement cueillir les billets de subventions en même temps que poussent les feuilles de ces associations...

Un minimum pour le Parti libéral-radical serait d'attendre un premier bilan, une assemblée générale, un rapport d'activités et des comptes. Je suis désolée, le Parti libéral-radical a fait ses recherches puisqu'il est un parti sérieux qui va au-devant des informations, eh bien, nous ne les avons pas eues. Un minimum, si le magistrat voulait peut-être quelque part attirer notre attention et notre générosité, serait de nous expliquer, par exemple à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, exactement de quoi il retourne. Voilà la raison pour laquelle, ma foi, nous ne soutenons pas – et une fois de plus – ces subventions sorties d'un chapeau.

**Le président.** La parole est à M. Pastore.

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). Je renonce...

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, de votre diligence. Monsieur le magistrat Alfonso Gomez, vous avez la parole.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Simplement pour dire à M<sup>me</sup> Kraft-Babel qu'il faut que je la voie... Je ne sais pas où vous avez pris vos renseignements parce que, cette association, nous la soutenons depuis près de cinq ans. Ce n'est pas nouveau. Ça fait un moment que nous travaillons avec elle. Donc je vous remercie de ne pas accepter cette suppression. (*Remarque.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le magistrat. Madame la conseillère municipale, vous vouliez prendre la parole pour nous dire que le site n'était pas mis à jour, selon vous? C'est ça? D'accord. (*Brouhaha.*) Merci beaucoup.

*Mis aux voix, l'amendement 34 est refusé par 43 non contre 23 oui.*

**Le président.** Nous passons maintenant au département 2, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Le président de la commission des travaux et des constructions, Timothée Fontolliet, et la rapporteuse, M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, ne prennent pas la parole...

*Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.*

*Page 7, Service 2400, Direction du patrimoine bâti,  
politique publique 02, Services généraux,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 35 du Parti libéral-radical demande la suppression d'un nouveau poste d'adjoint-e de direction technique, soit une diminution de 177 060 francs. Je donne la parole à M. John Rossi.

**M. John Rossi (PLR).** Merci, Monsieur le président de séance. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, afin de gagner un peu de temps, ma prise de parole concernera les amendements 35, 36 et 37, donc les deux postes d'adjoints de direction techniques et le poste d'assistant de direction pour le DACM.

Un premier budget nous a été présenté avec quelques postes supplémentaires, nous partions donc du principe, au Parti libéral-radical, qu'il était possible d'effectuer le travail de ce département avec le nombre de fonctionnaires qui étaient prévus dans cette première version, en espérant et en souhaitant que la commission des travaux et des constructions ne serait plus mise sous pression quant aux délais pour voter les crédits.

La deuxième version du budget, au mois d'octobre, contenait six nouveaux postes dans ce département dont ces postes d'adjoints de direction techniques avec des salaires qui feraient pâlir de jalousie beaucoup de directeurs dans le privé. Alors le Parti libéral-radical se pose quand même quelques questions... Est-ce que la première version était mal faite ou fausse, ou bien sommes-nous en train d'assister à la création d'un oreiller de paresse? Ou est-ce pour d'autres raisons que nous avons de la peine à comprendre?

Le personnel de la Ville de Genève et de ce département augmente en effet en proportion plus vite que la population alors que les nouvelles technologies permettent, selon les professionnels du monde de l'emploi, de mieux structurer l'entreprise, d'avoir un meilleur suivi et donc d'économiser sur des nouveaux postes. Sauf chez nous en Ville de Genève. C'est ce qui est quand même surprenant.

Je vous rappelle que nous avons un objectif obligatoire à atteindre en 2028. Il n'est pas nécessaire de toujours être proche de la limite du déficit autorisé. Arrivons en 2028 sans casse. Nous vous proposons donc de supprimer ces trois engagements et d'ainsi économiser plus de 450 000 francs. Monsieur le président de séance, vous transmettez pour rappel à mes collègues des partis de gauche que faire des économies signifie mettre de l'argent de côté et ne pas en dépenser en prévision du futur. Vous devez l'avoir oublié... Par conséquent, nous vous demandons d'accepter ces quatre amendements.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous parlez bien des amendements 35, 36, 37 et 38?

*M. John Rossi.* 35, 36 et 37.

**Le président.** Donc ça fait trois... Est-ce que les conseillers municipaux veulent parler sur tous les amendements qui demandent une suppression de poste ou préférez-vous plutôt en parler l'un après l'autre? (*Remarque.*) Bon, je passe la parole à M<sup>me</sup> Barseghian...

**M<sup>me</sup> Anna Barseghian** (Ve). Merci. Ces nouveaux postes ne sont pas des postes abstraits; ils répondent à des besoins évidents. Tout d'abord, il faut rappeler que ce département sert l'ensemble des besoins des autres départements, ici aussi pour l'urgence de la stratégie face au réchauffement climatique et dans la perspective de la transition écologique, numérique et énergétique. Supprimer ces postes revient à oublier les lignes d'investissement et à ralentir encore plus la transition énergétique tout court. Nous refusons donc toute suppression de poste dans le département du DACM. Nous nous devons d'être à la hauteur des défis qui se posent à la Ville de Genève et qui sont exprimés dans le programme des Verts.

**M. Christian Zaugg** (EàG). Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me vois obligé d'intervenir également sur l'amendement 38. (*Remarque.*) Oui mais 37, 38... (*Remarque.*) Bon... Oui, très bien. Alors si l'on tient compte de la guerre en Ukraine et de ses effets sur la production d'électricité, d'énergie fossile et de gaz, si l'on tient compte également du réchauffement climatique et de la nécessité pour la Ville de Genève de réguler la température de ses immeubles et de ses bassins de piscines, il est dès lors aberrant de supprimer ces postes car il s'agit de postes au Service de l'énergie qui devront

traiter de problèmes thermiques. Encore une fois, je vous engage à refuser la suppression de ces postes.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame la magistrate Frédérique Perler, vous avez la parole un peu sur le...

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Sur le tout, Monsieur le président de séance... Sur les amendements 35, 36 et 37. J'aimerais remercier celles et ceux qui sont intervenus en faveur du maintien des postes accordés par le Conseil administratif au département que je préside. Cela signifie que, s'ils ne comprennent pas exactement tout, au moins ils posent des questions et j'observe que tout a été très bien compris.

Tous ces postes sont d'importance. Dans le cadre de la nouvelle législature, des impulsions ont été données notamment à travers la résolution R-242 sur l'urgence climatique, et je rappelle aussi à cet égard les trois priorités de cet exercice budgétaire: le retour à l'équilibre, l'urgence climatique et l'urgence sociale. Je suis concernée plus particulièrement par l'urgence climatique. Les amendements 35 et 36 concernent plus particulièrement la Direction du patrimoine bâti, alors il faut savoir que, de manière globale dans le département, il y a 30% de travail en plus. Il s'agit donc de renforcer les équipes afin qu'elles puissent tenir et atteindre les objectifs que le Conseil administratif s'est fixés pour la législature.

Concernant la Direction du patrimoine bâti, il faut quand même savoir que les adjoints pilotent des opérations très importantes, ils ont donc une charge de travail déjà très importante. Si on veut gérer tous les projets d'investissement supplémentaires et renforcer les opérations d'entretien – il y en a une centaine à la Direction du patrimoine bâti – ces postes sont indispensables pour faire face aux enjeux liés à l'augmentation à venir de la jauge des investissements... Il y a plus de 23 projets, Mesdames et Messieurs, plus de 23 chantiers qui vont s'ouvrir en 2023 qui concernent tous les départements mais qui sont menés par le département que je préside, ce qui augmente donc le volume et la complexité des affaires à gérer. A cela s'ajoute une volonté du Conseil administratif et surtout la mienne, que tout projet se fasse aussi en concertation avec la population, ce qui prend beaucoup plus de temps que si on ne la consultait pas. Donc, le terme d'oreiller de paresse est presque insultant pour des gens qui sont très investis dans l'administration.

Sur le poste d'assistant de direction, vous me permettez la comparaison, mais même dans le privé, lorsqu'on est en charge d'un service de plus de 50 personnes, il est normal d'avoir un assistant ou une assistante de direction qui gère l'agenda, les rendez-vous et tout ce qui est de l'ordre de l'administratif. Sur le poste d'adjoint

de direction technique, vous l'avez constaté, je vous l'ai annoncé au début de ce processus budgétaire, toute l'action du Service de l'énergie est orientée vers la réalisation d'économies d'énergie et le développement d'une production propre. Vous avez abondamment parlé aussi de toitures végétalisées, de panneaux solaires...

Or, pour répondre à toutes vos demandes, eh bien, il faut bien compléter le service avec des postes de compétence très pointue. Donc refuser ces postes avec des arguments d'orthodoxie financière ou d'austérité budgétaire, c'est, comme l'a relevé M. Zaugg d'Ensemble à gauche, une aberration. Ces postes sont des investissements rentables. Je vous le rappelle, la Ville de Genève a un patrimoine de plus de 800 bâtiments, dont beaucoup sont à assainir. Il y a urgence à compléter les équipes pour ce faire. Aussi, je vous remercie de revenir à la raison, Mesdames et Messieurs de la droite, et de renoncer à votre amendement.

*Mis aux voix, l'amendement 35 est refusé par 37 non contre 27 oui.*

*Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.*

*Page 7, Service 2400, Direction du patrimoine bâti,  
politique publique 02, Services généraux,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 36 du Parti libéral-radical demande la suppression d'un nouveau poste d'assistant-e de direction, soit une diminution de 106 190 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 36 est refusé par 38 non contre 30 oui.*

*Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.*

*Page 7, Service 2403, Service de l'énergie,  
politique publique 02, Services généraux,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 37 du Parti libéral-radical demande la suppression d'un nouveau poste d'adjoint-e de direction technique, soit une diminution de 167 877 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 37 est refusé par 40 non contre 30 oui.*

*Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.*

*Page 7, Service 2403, Service de l'énergie,  
politique publique 02, Services généraux,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 38 du Parti libéral-radical demande la suppression d'un nouveau poste d'ingénieur-e thermique, soit une diminution de 149 699 francs. Madame Richard, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Je vous remercie, Monsieur le président, je serai brève... Sachez déjà que je parlerai sur les amendements 38 et 39. Ces deux postes sont des nouveaux postes introduits dans le cadre du budget réactualisé. On pouvait faire sans quand on avait moins d'argent, on peut faire avec quand on en a plus... Pour le Parti libéral-radical, c'est toujours et ce sera toujours non.

D'autant plus – je vous le rappelle – que nous avons fait un débat complètement bâclé la semaine dernière concernant les 5 millions supplémentaires de frais d'électricité de la Ville de Genève parce qu'il avait évidemment commencé beaucoup trop tard et que beaucoup d'entre vous étaient fatigués. Nous n'avons pas pu le faire correctement. Nous n'avons d'ailleurs toujours pas eu notre réponse, à savoir est-ce que l'augmentation de notre facture électrique venait d'un problème de communication entre les fonctionnaires et la magistrate en charge – ce dont je doute et le Parti libéral-radical avec moi – du fait que la magistrate en charge n'a pas transmis cette information au Conseil administratif – ce qui est déjà un peu plus plausible – ou alors que le Conseil administratif ne l'a pas transmise au Conseil municipal de sorte que nous n'avons pas, l'année dernière, voté sur un budget franc, correct et honnête.

Est-ce que ces deux postes vont changer la donne? Le Parti libéral-radical ne le pense pas. Etant donné qu'il y a de toute façon visiblement un problème de communication, ce n'est pas ces deux postes qui créeront une meilleure communication entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Donc nous vous engageons clairement à ne pas dépenser pour des postes supplémentaires qui ne vont pas nous amener quelque chose en plus.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Christian Zaugg, vous avez la parole.

**M. Christian Zaugg** (EàG). Deux mots, Monsieur le vice-président... Simplement pour dire que je reprends la même dialectique qu'auparavant, voilà deux postes qui sont liés manifestement au réchauffement climatique. Nous ne pouvons donc pas accepter leur suppression. C'est une aberration.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Moi je crois que certains sur les bancs de la droite se fourvoient. Peut-être que vous avez eu l'occasion de lire le nouveau *Vivre à Genève* qui fait un focus sur la situation énergétique, peut-être que vous écoutez les réponses que je vous apporte lors du travail en commission, ou peut-être pas, toujours est-il – M. Zaugg a raison – que c'est une aberration de supprimer ces postes.

Je vous ai donné des éléments il y a quelques minutes, je vous en donne encore... Je parlerai pour commencer du poste d'ingénieur thermicien. Sachez que ce professionnel ne s'occupe pas que du chauffage. Il s'occupe de l'isolation d'un bâtiment, de sa ventilation, de son rafraîchissement, l'été, et ainsi de suite. Sachez encore que les Services industriels de Genève sont en train de déployer le chauffage à distance à travers toute la ville de Genève. C'est une opportunité tout à fait fantastique pour accélérer la transition énergétique et pour assainir le patrimoine immobilier. Mais les raccordements doivent se planifier, et ça c'est du travail. Nous avons donc besoin de personnes spécialisées pour ce faire.

J'en viens maintenant au poste d'ingénieur spécialisé en énergie des systèmes... Vous utilisez tous le numérique... La transition numérique est extrêmement vorace en énergie. Selon des études notamment zurichoises, l'impact du numérique augmente chaque année de près de 10% et le numérique est responsable de plus de 3% des émissions de gaz à effet de serre. Donc il y a urgence à agir. (*Brouhaha.*)

Si ces solutions numériques sont conçues de façon sobre et sont utilisées de manière intelligente, cela peut aussi mener à des économies, ce qui est bénéfique tant sur le plan financier que du point de vue écologique. (*Brouhaha.*) Mais peut-être que M<sup>me</sup> Richard n'est pas intéressée par la réponse que j'apporte à son intervention tonitruante... Vous utilisez toutes et tous du numérique, vous mettez toutes et tous vos photos sur les *cloud*. Vous utilisez aussi des DVD et j'en passe... Donc le potentiel d'économies est énorme dans ce domaine. L'objectif est donc de s'équiper de façon rationnelle et la plus économique possible.

Mais on peut s'étonner de l'aveuglement des bancs de droite qui se veulent pourtant représentants des milieux économiques où la transition numérique constitue une thématique absolument centrale. Est-ce que nous voulons, Mesdames et Messieurs, que la Ville de Genève reste dépourvue de compétences internes sur le volet énergétique d'un domaine aussi stratégique que la transition

numérique? Pour ma part, je ne le souhaite pas et je m'étonne du passéisme dont la droite fait preuve en refusant ce poste.

**Le président.** Merci, Madame la magistrate. Je pense que tout le monde est un peu fatigué et un peu moins concentré. Mais tout va bien aller!

*Mis aux voix, l'amendement 38 est refusé par 42 non contre 30 oui.*

*Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.*

*Page 7, Service 2403, Service de l'énergie,  
politique publique 02, Services généraux,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous passons donc à l'amendement 39 du Parti libéral-radical dont nous avons déjà parlé dans les diverses prises de parole. Il demande la suppression du nouveau poste d'ingénieur-e spécialisé-e en énergies systèmes numériques, soit une diminution de 149 699 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 39 est refusé par 42 non contre 31 oui.*

*Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.*

*Page 8, Service 2600, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité,  
politique publique 61, Circulation routière,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 40 du Parti libéral-radical demande la suppression du nouveau poste d'architecte paysagiste, soit une diminution de 149 699 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 40 est refusé par 41 non contre 30 oui.*

*Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.*

*Page 6, Service 2001, Direction du département,  
politique publique 02, Services généraux,  
groupe de comptes 36, Charges de transfert (association Topos, Subventions).*

**Le président.** L'amendement 41 du Parti libéral-radical demande la suppression de la subvention accordée à l'association Topos, soit une diminution de 20 000 francs. Madame Richard, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Je vous remercie, Monsieur le président. Cela concerne le premier amendement du Conseil administratif. Je vous rappelle juste qu'en commission des finances une majorité a accepté de supprimer cette subvention parce que nous ne savions pas ce qu'était cette association, étant donné qu'il s'agissait d'un nouvel amendement dans le budget réactualisé.

Or, j'ai entendu tout à l'heure avec stupéfaction le Conseil administratif nous expliquer que c'était une association de futurs habitants du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV). Mais comment est-ce que ces gens-là savent qu'ils vont y habiter puisque, pour l'instant, il n'y a pas d'habitants?

*Une voix.* C'est des copains!

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* ... A moins que ce soit, comme le dit mon charmant voisin de gauche, un problème de copinage et que les gens savent à l'avance qu'ils vont avoir des habitations là-dedans.

Je vous rappelle qu'il existe depuis longtemps des forums participatifs qui ont toujours été bénévoles. Au niveau du Parti libéral-radical, nous ne voyons absolument pas pourquoi on devrait tout d'un coup financer à hauteur de 20 000 francs un collectif ou une association qui va décider de la façon dont ce sera aménagé ou dont on va mettre les immeubles dans ces quartiers, ou je ne sais quoi d'autre...

*Une voix.* Les épingles à vélos...

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* ... ou la façon dont on va mettre les épingles à vélos et combien on va en mettre. Je veux dire, c'est irréaliste. Il faut arrêter cet arrosage, puisque ce budget réactualisé, c'est de l'arrosage.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Eh bien, vous transmettez, Monsieur le président de séance, à M<sup>me</sup> Richard que les habitants des Acacias apprécieront. Je vois que j'ai beau apporter et tenter d'apporter des réponses circonstanciées, non seulement vous n'écoutez pas mais vous n'avez pas comprise. C'est dommage. Donc je me répète...

Il n'y a pas de quoi être stupéfaite, Madame la conseillère municipale. L'association Topos est une émanation de la Maison de quartier des Acacias qui est très dynamique dans le quartier des Acacias. Cette subvention de 20 000 francs complète une subvention octroyée par l'Etat... (*Brouhaha.*) Monsieur le président de séance, j'observe que M<sup>me</sup> Richard n'écoute pas, mais peut-être que dans ce Conseil municipal certains sont intéressés, donc je vais le dire autrement.

**Le président.** Elle sait tout faire, vous savez... (*Rires.*)

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Les représentants de cette association sont engagés depuis une dizaine d'années dans les réflexions sur le devenir du quartier des Acacias et dans sa conception large qu'est le PAV.

Sachez, Madame Richard – vous transmettez, Monsieur le président –, que le Canton, la Ville ou les promoteurs ne construisent pas forcément pour faire venir des gens; ils construisent pour des gens du quartier qui ont besoin de se loger dans leur quartier. Donc les habitants ont besoin d'agir sur leur environnement et d'être associés à des réalisations concrètes. Cela signifie récolter les opinions et les souhaits de la population et l'impliquer, par exemple réfléchir sur les aménagements extérieurs, l'espace rivière, les parcs, les pieds des immeubles et ainsi de suite. Je crois, Mesdames et Messieurs du Parti libéral-radical et du reste de la droite, que vous trouverez sur leur site internet différentes informations sur la philosophie qu'ils entendent mener.

Pour ma part et de l'avis du Conseil administratif, c'est une démarche extrêmement intéressante qui permet de s'intégrer et d'intégrer de nouveaux habitants dans un nouveau quartier, un quartier construit de toutes pièces, je vous le rappelle. Je vous remercie de votre attention.

*Mis aux voix, l'amendement 41 est refusé par 41 non contre 30 oui.*

**Le président.** Nous avons terminé les amendements du département 2. Nous passons au département 3, le département de la culture et de la transition numérique. La présidente de la commission des arts et de la culture, M<sup>me</sup> Alia Chaker

Mangeat, ne prend pas la parole... M<sup>me</sup> Danièle Magnin, la rapporteuse de la commission, ne la prend pas non plus. M. Maxime Provini, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, ne prend pas la parole... M<sup>me</sup> Salma Selle, la rapporteuse de la commission, non plus.

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 10, Service 3106, Service culturel,  
politique publique 32, Culture, autres,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 42 du Parti libéral-radical demande la suppression du nouveau poste de responsable du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), soit une diminution de 141 648 francs. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Michèle Roulet.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Merci, Monsieur le président de séance. Ce poste pour le Fonds municipal d'art contemporain – pour ceux qui ne sauraient pas ce qu'est le FMAC – voilà encore un exemple de poste qui arrive en novembre... Il s'agit d'un poste pour la direction, un poste de responsable du FMAC. Alors voilà, de l'argent arrive en novembre et tout d'un coup on se dit: «Ouh mais pour que mon service puisse fonctionner, il me faut un cadre en plus...» Vous pensez bien que c'est un peu déconcertant d'imaginer que, parce qu'il y a tout d'un coup de l'argent en plus, il faut un cadre supplémentaire.

Ensuite, on peut aller voir l'explication et elle est très courte, ne vous inquiétez pas... On parle de la création d'un poste de responsable... Je crois qu'il y a déjà 39 personnes au FMAC, c'est un espace assez petit. Si on prend toutes les personnes qui y travaillent – nous avons eu l'occasion d'y aller il n'y a pas très longtemps – on a déjà de la peine à se croiser tellement il y a de monde. Pourquoi veut-on créer un poste de responsable? Afin «de répondre aux enjeux liés au fort développement et à la complexification des activités du Fonds municipal d'art contemporain». Voilà, on est mis au parfum, on a tout compris. Bien évidemment nous trouvons qu'il est tout à fait injustifié de demander en novembre un poste de cadre parce qu'il y a plus d'argent.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Brièvement, et cela couvre aussi l'amendement suivant puisque j'imagine qu'on est dans la même logique... Je ne me lève pas le matin en me disant: «Tiens, il y a plus d'argent... je bois un

café, et hop, un poste en plus, un peu d'argent pour la médiation.» Non, je ne crois pas, ce ne serait pas très raisonnable.

Ces besoins sont identifiés depuis que le FMAC a quitté le Bâtiment d'art contemporain. Les prévisions de fin juillet ne nous permettaient malheureusement pas d'intégrer ces postes, aussi nous avons fait des choix, c'est notre travail et, effectivement, les marges de manœuvre qui étaient possibles à la fin d'octobre l'ont permis. Ces besoins étaient identifiés, documentés et je regrette que vous tourniez de manière aussi ironique la visite que vous aviez faite avec toute la commission des arts et de la culture. Si vous comptez trente-neuf personnes, Madame, c'est que vous avez compté la commission des arts et de la culture et la direction de mon département. Je ne savais pas que la commission des arts et de la culture travaillait au FMAC...

Le FMAC compte à peu près douze personnes. On peut se réjouir de voir à quel point les nouveaux locaux du FMAC et de toute l'Unité des arts visuels remportent une adhésion populaire extrêmement forte dans ce quartier complètement nouveau de Genève. Je ne peux que vous encourager à refuser cet amendement.

*Mis aux voix, l'amendement 42 est refusé par 37 non contre 30 oui.*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 10, Service 3106, Service culturel,  
politique publique 32, Culture, autres,  
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**Le président.** L'amendement 43 du Parti libéral-radical demande la suppression de l'augmentation de la ligne «Prestations pour services divers» pour les projets de médiation au Carré-Vert, soit une diminution de 40 000 francs. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Michèle Roulet.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Merci, Monsieur le président. Je ne retrouve plus le chiffre...

**Le président.** -40 000 francs...

*Mme Michèle Roulet.* Je l'ai noté tout à l'heure sur un papier que j'ai perdu... Il me semble que pour le Carré-Vert on avait dans les comptes 29 000 francs. Or, on se retrouve au projet de budget 2023 avec 231 000 francs. Je ne retrouve plus le papier sur lequel j'ai noté cette précieuse information. Enfin, voilà, on est un peu dans le même cas de figure avec une augmentation très importante. Malheureusement j'ai perdu mon billet, c'est de ma faute. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Est-ce que vous voulez parler du poste, Madame la conseillère municipale?

*Mme Michèle Roulet.* Non, pas du poste, sur l'augmentation. Je pense qu'une augmentation déjà très forte a été accordée au sujet du Carré-Vert. Malheureusement j'ai perdu l'information, avec tous ces papiers... Donc l'augmentation est très forte et je pense qu'il n'y a pas besoin de 40 000 en plus.

*Mis aux voix, l'amendement 43 est refusé par 39 non contre 27 oui.*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 15, Service 3501, Direction des systèmes d'information et de communication, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 44 du Parti libéral-radical demande la suppression d'un nouveau poste de conseiller ou de conseillère de direction contrôle interne IT (*information technology*), soit une diminution de 167 877 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 44 est refusé par 43 non contre 24 oui.*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 15, Service 3501, Direction des systèmes d'information et de communication, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement 45 du Parti libéral-radical demande la suppression d'un nouveau poste d'ingénieur-e en cybersécurité, soit une diminution de 158 253 francs. Madame Michèle Roulet, allez-y.

*Une voix.* Ce n'était pas toi...

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).* Oui, mais comme personne ne prend la parole...  
(*Brouhaha.*)

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet.** Ecoutez, c'est pour dire que dans cette Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) il y a tout de même 98 postes. (*Brouhaha.*) Je trouve que ça fait un peu beaucoup que d'imaginer tout d'un coup en novembre qu'on a besoin d'un poste d'ingénieur en cybersécurité parce qu'aucune des 98 personnes qui travaillent dans ce service n'est assez compétente pour s'occuper de la cybersécurité! C'est un peu étonnant et ça paraît un peu insoutenable d'imaginer qu'on se dise tout d'un coup en novembre qu'il faut quelqu'un en plus pour la cybersécurité.

**M. Yves Herren (HP).** Là, il faut quand même faire un peu attention... On vient d'entendre qu'il y a bien assez de personnes qui font de l'informatique à la DSIC. C'est certain, s'il y en a quatre-vingts. Cela étant, ce n'est peut-être pas la même chose de s'occuper de cybersécurité. Je veux dire, un programmeur analyste n'est pas forcément spécialiste de la cybersécurité. Donc il ne faut pas non plus se tromper en disant que n'importe qui peut faire n'importe quoi. Quand on se fera hacker et qu'on sera la risée de la Suisse entière parce qu'on n'aura pas fait ce qu'il fallait en cybersécurité, on aura l'air bien malin.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** La Fédération des entreprises romandes, la Chambre genevoise de commerce et de l'industrie, tout le monde attire l'attention des entreprises sur le danger de piratage, sur les chantages dont on peut faire l'objet, sur le pillage des données. Refuser ce poste me semble aujourd'hui

vraiment très inconséquent. Le Mouvement citoyens genevois refusera cet amendement. (*Applaudissements.*)

**M. Alain Miserez (LC).** Je voulais simplement souligner certains points abordés par mes préopinants. De graves problématiques de cybersécurité ont également été décelées au niveau fédéral. C'est notamment le Département de la défense, de la protection de la population et des sports, sous la houlette de la conseillère fédérale Viola Amherd, qui a pris le *lead* par rapport à cette problématique. Il est fondamental qu'on se concentre sur la cybersécurité. C'est une très bonne initiative du Conseil administratif et du conseiller administratif Sami Kanaan.

Je voulais également rebondir sur ce qu'a dit le conseiller administratif juste avant. Je suis tout à fait conscient qu'on ne prend pas de décision sur une augmentation de poste, le matin autour d'un café... Je voulais néanmoins souligner que des personnes qui travaillent dans le privé nous regardent potentiellement ce soir. Or, les montants mensuels alloués à ces postes sont importants. D'une manière générale, il faut quand même user avec parcimonie de la force de décision qui appartient au Conseil administratif quand il s'agit de répartir les montants complémentaires, surtout au niveau de postes où on arrive à des salaires bruts de plus de 10 000 francs par mois, quand on sait que certaines personnes dans le privé gagnent beaucoup moins.

Donc c'était simplement pour souligner la nécessité, certes, d'avoir certains des postes qui sont proposés, c'est évident, notamment sur celui-là, Monsieur le conseiller administratif – vous transmettez, Monsieur le président – mais pour dire aussi qu'il y a des personnes qui nous regardent qui gagnent moins que la moitié du salaire brut alloué à ces cadres et que, par conséquent, il est important aussi d'user de cet argent-là avec parcimonie.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Brièvement pour dire que le besoin en matière de cybersécurité est effectivement incontournable. Je vous rassure, nous avons déjà un spécialiste, mais je m'inquiète du fait que nous en ayons un essentiellement, avec un adjoint, avec des risques de plus en plus complexes. Aujourd'hui, le risque est réel, il est énorme et je n'aimerais pas devoir vous annoncer un jour que nous sommes hackés. J'ai des collègues en France ou en Belgique qui m'ont raconté ce que ça veut dire. C'est un mois, deux mois de paralysie complète de l'administration. Vous vous imaginez ce que ça veut dire pour les gens en général qui bénéficient de nos prestations? Sans compter qu'il est complexe de savoir quoi faire face à des hackers professionnels qui en ont fait leur métier. Donc nous devons nous protéger le mieux possible. Je ne peux pas vous garantir de manière absolue que ça n'arrivera pas, aussi il faut nous protéger du mieux possible.

Encore quelques mots brièvement sur les effectifs de la DSIC. Je rappelle que la Ville de Genève est une entreprise, si vous me passez l'expression, de plus de 4000 collaborateurs et collaboratrices avec un nombre de métiers, de fonctions et de prestations qui la rendent fascinante et tout à fait intéressante mais qui impliquent aussi une complexité de gestion. On passe des pompes funèbres aux espaces verts en passant par la culture, le sport, l'aménagement du territoire, le logement ou les finances. C'est passionnant mais ça implique autant de solutions informatiques, et nous sommes plutôt en train de rattraper notre retard dans ce domaine. Nous avons fait des comparatifs, nous sommes plutôt sous-dotés. Donc le but n'est pas de créer à tout prix beaucoup de postes, cela étant le poste sur le contrôle interne que vous venez d'accepter, c'est la garantie, notamment vis-à-vis de vous, que les masses financières et organisationnelles ainsi que les projets seront traités et menés de manière aussi fiable que possible. Sur la cybersécurité, l'enjeu est notamment de renforcer notre capacité de fonctionner même si un jour malheureusement, et contre toute attente, enfin surtout malgré toutes les précautions, nous nous ferions hacker.

Une dernière chose, sur l'échelle salariale... Dans ce domaine, Monsieur Miserez – vous transmettez, Monsieur le président de séance –, nous sommes plutôt en dessous du marché. Pour l'informatique, nous sommes clairement en dessous du marché. Il y a des métiers au sein de l'administration qui sont mieux payés que dans le privé et nous pouvons en être fiers. Globalement, l'échelle salariale de la Ville de Genève est beaucoup plus plate que dans le privé. De mémoire, le rapport entre le plus bas et le plus haut salaire est d'environ 4 alors que dans le privé ça monte à 12, 20, 30 ou 40. Nous pouvons en être plutôt fiers parce que des métiers comme on en trouve sur le terrain à la Voirie, aux espaces verts, dans le sport sont mieux payés que dans le privé, et tant mieux. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller mun... le conseiller administratif... Il se fait un peu tard, il est vrai.

*Mis aux voix, l'amendement 45 est refusé par 58 non contre 13 oui.*

**Le président.** Je vous annonce une suspension de séance pour réunir le bureau et les chefs de groupe dans la salle Nicolas-Bogueret. Je vous annonce une pause jusqu'à un peu avant 23 h.

*(La séance est suspendue de 22 h 39 à 22 h 46.)*

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, présidente.)*

**La présidente.** Reprise de séance! Après consultation du bureau et des chefs de groupe, voilà ce qui va se passer... Nous allons continuer jusqu'à minuit, pas au-delà. Quels que soient les éléments qu'il nous reste à faire ou qui devront être faits, nous nous arrêterons à minuit, sinon après certaines personnes vont se transformer en citrouille et ça ne va pas être possible. Nous ferons juste une pause de cinq petites minutes avant 23 h pour que vous puissiez signer les feuilles de présence pour la séance de 23 h à minuit.

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 15, Service 3501, Direction des systèmes d'information et de communication, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 36, Charges de transfert (associations qui luttent contre l'illectronisme et pour le numérique responsable, recommandation commission).*

**La présidente.** L'amendement 47 du Parti libéral-radical demande la suppression de la nouvelle subvention pour les associations qui luttent contre l'illectronisme et pour le numérique responsable, soit une diminution de 50 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 47 est refusé par 28 non contre 17 oui.*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 10, Service 3001, Direction du département, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Journées des métiers d'art, page 36, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 48 du Parti libéral-radical demande la suppression de la nouvelle subvention aux Journées des métiers d'art (JEMA), soit une diminution de 30 000 francs. Je passe la parole à M. Sebastian Aeschbach.

**M. Sebastian Aeschbach (PLR).** Merci, Madame la présidente. Je serai très bref et je prends la parole pour les amendements 48 et 49. Au Parti libéral-radical, nous aimons pouvoir discuter les subventions à ces diverses associations en commission. Cela n'a pas été le cas pour JEMA et pour le soutien aux manifestations arts visuels conventionnées, c'est pourquoi nous vous invitons à voter en faveur de nos amendements.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je regrette qu'on ait mis cet acronyme dans la mesure où ça rend les choses peut-être un peu mystérieuses. Les Journées européennes des métiers d'art sont une très belle manifestation initiée d'ailleurs sur une proposition de dirigeants de l'horlogerie à Genève, donc du secteur privé, qui s'étaient dit à juste titre qu'il fallait valoriser les métiers qui sont derrière des œuvres d'art au sens large. L'horlogerie est une forme d'œuvre d'art et ça concerne aussi les arts de la scène, le théâtre, les musées et les artisans indépendants. Maintenant, chaque année, en principe le dernier week-end de mars ou le premier week-end d'avril, les artisans, les artistes, les spécialistes de la conservation du patrimoine et les artisans indépendants ouvrent leurs ateliers, ouvrent les coulisses, tout ce qu'on ne voit pas d'habitude. Le public répond présent avec beaucoup de passion et d'intérêt.

C'est une vraie valorisation du savoir-faire qui est encore très fort à Genève et qu'il faut valoriser. C'est pour ça que ça vaut la peine de pérenniser cette manifestation qui est cofinancée par le Canton et les milieux privés au sens large. C'est un partenariat, je dirais, gagnant-gagnant.

Quant à l'autre ligne, puisque vous avez parlé aussi de la ligne 49, Monsieur le conseiller municipal, ce serait dommage de supprimer un soutien à des festivals qui sont extrêmement profitables pour valoriser les artistes genevois dans le domaine des arts visuels et qui rencontrent un grand succès. Ça fait partie de notre terreau qui est extrêmement riche en la matière. Donc le Conseil administratif vous invite à refuser ces deux amendements.

*Mis aux voix, l'amendement 48 est refusé par 42 non contre 16 oui.*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Soutien aux manifestations arts visuels conventionnées, page 38, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 49 du Parti libéral-radical demande la suppression de l'augmentation de la subvention «soutien aux manifestations arts visuels conventionnées», soit une diminution de 140 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement 49 est refusé par 45 non contre 16 oui.*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de chambre de Genève, page 39, Subventions).*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 10, Services 3XXX, politique publique XX, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** L'amendement 50 du Centre demande la réintroduction de l'augmentation de la subvention de l'OCG, d'un montant de 500 000 francs. Monsieur Jean-Luc von Arx, vous avez la parole.

**M. Jean-Luc von Arx (LC).** Merci, Madame la présidente. Oui, nous revenons vous solliciter pour réintroduire cette augmentation de subvention en vous remerciant de voter en faveur de ces 500 000 francs pour l'OCG, compensés sur la ligne 31, tels que votés par la commission des finances.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement nous allons soutenir cet amendement demandant de revenir à ce qui a été voté à la commission des finances pour l'OCG. Mesdames et Messieurs, c'est absolument nécessaire de le faire. On ne va pas encore attendre des

années pour sortir cet orchestre de chambre de la situation difficile dans laquelle il se trouve.

L'an dernier, c'était pour le sauver de la faillite, cette année, on a quasiment la même chose... On va recommencer ce cirque chaque année? Sortons-les définitivement de cette situation difficile avec les 200 000 francs du Conseil administratif plus ces 500 000 francs supplémentaires dont je suis persuadé que vous comprendrez maintenant qu'il faut les accepter. De cette façon, nous pourrions aussi augmenter la médiation et enfin mieux rémunérer les musiciens qui, comme on l'a dit tout à l'heure, sont payés 2800 francs brut pour un poste à mi-temps. Personne ne vit avec ça. C'est extrêmement difficile quand on joue comme ça dans un orchestre de trouver encore un autre emploi pour compléter son salaire.

Mesdames et Messieurs, ça n'a pas de sens. Vous êtes à l'envers de votre bon sens, vous êtes à l'envers de toute votre politique, celle que vous faites tous les jours. Non, l'OCG, il meurt, il peut aller à la poubelle... Vous n'êtes pas conséquents avec vous-mêmes, donc je vous invite à accepter cette subvention qui est compensée sur les groupes 31. Je ne crois pas que les groupes 31 du département de la culture, qui sont dotés de 45 millions de francs, vont mourir parce qu'il y aurait 500 000 francs de moins... Ça ne pénalisera pas les artistes, ça ne pénalisera pas les artistes de la Fête de la musique qui, soit dit en passant, sont les seuls artistes de Fête de la musique qui sont payés en Europe.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Comme je vous l'ai dit, je fais maintenant une petite pause pour que vous puissiez venir signer les feuilles de présence pour la séance de 23 h.

**5. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**6. Interpellations.**

Néant.

**7. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Nous reprendrons à 23 h 05.

Séance levée à 22 h 55.

## SOMMAIRE

|   |      |
|---|------|
| 1. Exhortation . . . . .  | 4918 |
| 2. Communications du Conseil administratif . . . . .  | 4918 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .  | 4918 |
| 4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et<br>des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget<br>2023 (PR-1550 A/B/C/D/E). Suite du deuxième débat . . . . . | 4919 |
| 5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .  | 4967 |
| 6. Interpellations . . . . .  | 4967 |
| 7. Questions écrites . . . . .  | 4967 |

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Isabelle Roch-Pentucci*